



Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Général : **112**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : le 28 juin 2019 à 20h30

MAIRIE

► L'accueil de la mairie sera fermé les **samedis matin du 21 juillet au 25 août 2019.**

► Nous rappelons :

- qu'un registre est en ouvert en mairie (CCAS) permettant de recenser les personnes qui le souhaitent pour apporter conseil et assistance lors de fortes chaleurs, contactez le 02 99 69 70 52.

- l'obligation de chacun (arrêté préfectoral du 14 août 2013) de détruire les chardons, espèce dont la propagation est rapide (le savez-vous : un chardon produit 4000 à 5000 graines par an).

- qu'il est interdit de tondre ou d'utiliser tout matériel motorisé les dimanches et jours fériés, et tous les jours de 20h à 8h.

► A votre disposition un poste informatique pour effectuer vos demandes administratives en ligne aux heures d'ouverture de l'accueil.

► La commune de Feins est maintenant équipée d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) positionné dans le sas d'entrée de la mairie et donc disponible 24h/24h, cet appareil peut sauver des vies... S'en servir est simple il suffit de suivre les instructions données par l'appareil.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée les lundis et mercredis après midi à partir du 16 juillet et les lundis, mercredis et samedis du 1er au 25 août.

PRÉFECTURE

► **Le Département d'Ille et Vilaine est placé en état de « vigilance sécheresse » par arrêté préfectoral depuis le 15 mai 2019.**

Si aucune mesure de restriction ne s'applique pour l'heure, il est demandé à chaque citoyen à faire preuve de civisme et à adopter une conduite éco-responsable pour diminuer la consommation d'eau et éviter tout gaspillage.

Afin de préserver cette ressource essentielle qu'est l'eau, il est notamment recommandé de :

- surveiller son compteur d'eau pour éviter les fuites,
- ne pas faire tourner les lave-linge et les lave-vaisselle à moitié vides,
- ne pas laisser couler l'eau inutilement lors de la vaisselle ou de la toilette,
- préférer les douches aux bains,
- éviter le lavage des voitures à grandes eaux et préférer les lavages à haute pression,
- ne pas remplir les piscines gonflables,
- ne pas arroser les pelouses,
- limiter l'arrosage des espaces verts et terrains de sport,
- irriguer préférentiellement en début ou fin de journée,
- optimiser l'usage de l'eau dans les process industriels.

En cas d'évolution défavorable du niveau des ressources, des restrictions d'usages pourraient être décidées. Retrouvez l'arrêté sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr

► **Risque de feux de forêts et de cultures en Ille-et-Vilaine Appel à la prudence et à la responsabilité de chacun**

Les épisodes de fortes chaleurs augmentent le risque de feu de forêt.

Il est interdit d'allumer du feu, barbecue, foyer, etc. à moins de 200 mètres de forêts, de broussailles ou de landes.

BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET

En ce mois de mai, Le Département d'Ille et Vilaine vient d'être déclaré* en « Vigilance sécheresse » : quelques conseils pour économiser l'eau au jardin

Ces dernières années, les ressources en eau ont vu leur niveau baisser : automnes et hivers secs, pluies de printemps tardives pour les rechargements des nappes. Cette année encore, le début de printemps a été sec et les prévisions sur les prochains mois ne prévoient pas d'amélioration. Par arrêté, la Préfecture a déclaré dès ce mois de mai le Département d'Ille en « **Vigilance Sécheresse** », **demandant à chacun dans ses usages au quotidien d'économiser cette ressource si importante !**

Dans ce cadre, voici quelques conseils pour économiser l'eau au jardin.

DES PRATIQUES ANTI-GASPILLAGE

- Un sol qui retient l'eau. La faculté à garder l'eau est due à l'humus présent dans le sol. Un sol sableux, par exemple, laisse filer l'eau en profondeur ; elle devient alors inaccessible pour les cultures. Pour pallier le manque d'humus, effectuez des apports réguliers de compost ou de fumier à la surface de votre sol.

- **Un paillage qui évite l'évaporation.** Outre sa capacité à limiter la pousse des herbes indésirables, le paillis va protéger le sol des rayons du soleil et limiter ainsi l'évaporation naturelle de l'eau et préserver l'humidité présente.

- **Un bon binage vaut deux arrosages !** Le binage est un complément efficace de la pratique du paillage. Binez vos parcelles cultivées le lendemain ou le surlendemain d'une averse (ou d'un arrosage conséquent) afin de préserver l'humidité accumulée.

ARROSER AU BON MOMENT

- Arroser en plein milieu de l'après-midi est une pure folie, l'évaporation est alors à son maximum. L'arrosage doit se faire tôt le matin ou le soir, le plus tardivement possible. L'arrosage manuel permet de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau et de décider de la quantité à appliquer. Dirigez l'arroseur vers les racines et non les feuilles, les fleurs ou les tiges. À noter que l'arrosage par système de goutte-à-goutte est plus économe que celui par aspersion, lui-même plus efficace que l'arrosage par inondation.

LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Dernier élément pour réduire la consommation d'eau potable, la récupération d'eau de pluie. Un système de collecte et de stockage de l'eau pluviale dans une citerne fournit une eau gratuite pour le jardin. Ce système peut être un simple tonneau sous une descente de gouttière, ou être une installation plus élaborée, avec citerne, pompe et réseau dédié.

*Arrêté Préfectoral d'Ille et Vilaine du 16 mai 2019



COMITÉ « MAISONS FLEURIES »

Comme chaque année, le passage du jury s'effectuera courant le mois de juillet. Merci à tous pour votre implication dans l'embellissement de la commune. FAMILLE RURALE



Inscription estivales à l'ALSH de la Vallée

L'ALSH est situé au 1 rue de la Vallée à Andouillé-Neuville. Il sera ouvert cet été, du lundi 8 juillet au vendredi 30 août, de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

(fermé le vendredi 16 août), et 2 mini-séjours de 3 jours seront proposés. Autres informations sur les horaires, tarifs, navette, etc. dans le règlement intérieur.

L'ALSH est géré par les 10 bénévoles de l'association Familles Rurales et financé par les communes d'Andouillé-Neuville, Feins et Gahard (à partir de juillet 2019), la CAF et les familles.

Le règlement intérieur, le dossier d'inscription (fiche famille, fiche sanitaire, feuille d'adhésion et attestation CAF) ainsi que le mode d'emploi des inscriptions sont disponibles sur le site

www.clshandouilleneuveville.sitew.com, ou directement à l'ALSH, à la garderie ou à la mairie de votre commune.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 juin et afin de les valider définitivement, nous vous invitons donc à venir à l'ALSH le samedi 15 juin à 10h.

Mail alshpaysdaubigne@laposte.net ou 06 46 07 19 93

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2019

En 2019, la communauté de commune du Val d'Ille-Aubigné lance à nouveau son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire. Pour cela, elle a conventionné avec la FGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place un plan de lutte concerté. Dans ce cadre la Communauté de communes prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs sur le territoire du 1^{er} mai au 1^{er} décembre 2019. **Contact pour l'enlèvement le FGDON au 02 23 48 26 32.** La prise en charge d'un enlèvement n'est pas possible si il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs.

.....

Le territoire du Val d'Ille-Aubigné participe du 6 au 8 juin prochain aux journées nationales portes ouvertes des énergies renouvelables, pour faire découvrir les initiatives locales en la matière.

Au programme :

Jeudi 6 juin

- A Melesse, de 17h à 18h30 : Découvrez une installation photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le toit de la médiathèque, installée par des agents municipaux dans le cadre d'un chantier école ; et les nombreux autres projets à suivre.
- A Langouët, de 17h à 19h : Balade à travers la commune. Visite du lotissement BBC de la Pelousière, avec production solaire, et des bâtiments municipaux avec photovoltaïque et réseau de chaleur bois. En projet : un tracker photovoltaïque en autoconsommation collective pour alimenter la mairie, l'école et des maisons du centre bourg.

Vendredi 7 juin

- A Guipel, de 18h à 20h : Découvrez la première installation photovoltaïque de la SCIC sur l'école Diwan ; et les autres projets coopératifs. Visite des installations photovoltaïques sur les bâtiments municipaux et présentation du projet de réseau de chaleur dans le centre bourg

Samedi 8 juin

- A Montreuil-le-Gast, de 10h à 12h : le pôle communautaire à énergie positive et éco-construit. Avec du solaire photovoltaïque et thermique, une chaudière hybride granulés et bois bûche, et une petite éolienne. Echange autour du Plan Climat Air Energie Territoire.

Visites gratuites et ouvertes à tout public.

Renseignements et inscriptions auprès de Soazig Rouillard, soazig.rouillard@valdille-aubigne.fr / 02 99 69 86 05



.....

Du 1^{er} au 30 juillet, destination Domaine de Boulet à Feins

Du 1^{er} au 30 juillet, bougez avec la navette Mobi Futé pour rejoindre le Domaine de Boulet et profitez des nombreuses activités qu'offre le site : plage, balades, loisirs nautiques...

Le transport est gratuit et permet, depuis les 19 communes du Val d'Ille-Aubigné, de rejoindre l'étang de Boulet 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Afin d'organiser au mieux le service, les réservations sont obligatoires. La navette passera dans les communes à partir de 13h. La liste des arrêts est disponible en mairie et sur le site internet de la Communauté de communes www.valdille-aubigne.fr. Pour le retour, un départ de Feins est prévu à partir de 17h. Le Val d'Ille-Aubigné vous contactera le matin (par téléphone) pour vous confirmer l'horaire de passage de la navette dans votre commune.

Modalités de réservation

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Les réservations sont possibles jusqu'à 17h la veille du départ en appelant au 02 99 69 86 86 ou en remplissant le formulaire de réservation sur www.valdille-aubigne.fr/navette.

Le service est mis en place à partir de 2 personnes dans la limite de 3 passages de la navette à l'aller et au retour.

Renseignements : mobilites@valdille-aubigne.fr/ 02 99 69 86 86 et mairies.

.....

Depuis 2017, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné met en place des expérimentations en auto-partage.

Auto-partage = on utilise un véhicule partagé avec d'autres personnes pour réaliser ses trajets du quotidien.

Nous souhaiterions avoir votre avis via un questionnaire que vous pouvez trouver en ligne sur le site de votre commune, ou sur le site de la Communauté de communes, ou encore au format papier à l'accueil dans votre mairie.

Les réponses seront confidentielles.

Le temps pour répondre à ce questionnaire est estimé à 5 minutes.

En vous remerciant d'avance pour votre participation.

DOMAINE DU BOULET

Du 08 Juillet au 31 Août, retrouvez les stages de voile au Domaine de Boulet. Profitez des vacances d'été pour faire découvrir la voile à vos enfants ou redécouvrir sur d'autres supports, dès 4 ans en jardin des lacs et de 8 à 18 ans en optimist ou catamaran. Renseignements et inscriptions au 02 99 69 70 69 ou sur le site www.domaine-de-boulet.fr

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité ?

Karen Wahid vous accueille sur le territoire à St Aubin d'Aubigné (au Point Accueil Emploi, place des Halles), à Montreuil-sur-Ille (à la mairie) et à Sens de Bretagne (à la mairie).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2019

Le vingt six avril deux mille dix neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle, Mme LE BOHEC Inès

Absente excusée : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane .

Secrétaire de séance : M. HONORÉ Jean-Yves ,

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2019 et le compte-rendu du 16 avril 2019

Modification ordre du jour : suppression du point n° 9

- mise en réseau des bibliothèques

Ajout à de l'ordre du jour

- DIA

- modification délibération n° 051-2018

I – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, suite aux taux votés lors de la séance du 16 avril 2019 (délibération n° 035 – 2019).

Le montant porté au compte 73111 était de 248 224 €, il doit être porté à 248 482,00 €. Il convient d'écrire la somme de 258,00 € au compte 73 111 afin qu'il corresponde à l'état 1259 actualisé et voté le 16 avril 2019.

DM 1:

Budget COMMUNE

- Recette Fonctionnement

Chapitre 73 C/ 73 111 Taxe Foncière Taxe d'habitation + 258,00 €

Chapitre 77 C/7788 Produits exceptionnels divers - 258,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci dessus.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, afin de corriger une erreur matérielle suite au report du compte D001. La somme reportée est de 107 518,00 € au lieu de 100 518,00 €. Il convient de modifier cette somme.

DM 2:

Budget COMMUNE

- Dépense investissement

Chapitre 001 C/ D001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 7000,00 €

Chapitre 20 C/ 2031 Frais d'études 3 000,00 €

C/2051 Concessions et droits similaires 4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 telle que présentée ci dessus.

II – ALSH : BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 & CONVENTION

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le budget prévisionnel 2019 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs d'Andouillé-Neuville / Feins.

Les charges et les produits s'élèvent à 146 465,00 €.

La participation pour la commune de Feins s'élève à 7453,05 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2019.

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil municipal la convention de participation et de subvention en lien avec les accueils de loisirs pour les communes de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de participation et de subvention ci annexée à la délibération en lien avec les accueils de loisirs pour les communes de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne.

III – VENTE DE FOIN

Monsieur Jean-Yves HONORÉ fait part aux membres du Conseil municipal d'une vente de fourrage (foin fétuque bio) sur une partie des parcelles pour une surface d' 1,30 hectare située au « hameau de la Rue », pour une valeur de 225,00 €. La récolte doit être faite avant le 1^{er} juillet 2019 en un seul lot.

Une annonce sera publiée dans le P'tit Finésien du mois de mai 2018, les candidats intéressés devront se faire connaître avant le **23 mai 2019 en mairie**.

Critères de sélection

- priorité aux candidats de Feins

- si plusieurs candidats de Feins : tirage au sort

- si plusieurs candidats extérieurs à la commune de Feins : tirage au sort

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la vente de fourrage pour une surface d'1,30 hectare au prix de 225 € (1 seul lot).

IV – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions qui ont été transmises à la commune. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes , fournir le cerfa n° 12156*05 complété et signé avec relevé d'identité bancaire ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : *fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune)*, fournir le cerfa n° 12156*05 complété et signé avec relevé d'identité bancaire ; (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune) .

ÉCOLES PRIMAIRES (publiques et privées hors commune) : pas de subventions.

COLLÈGES, LYCÉES (publics et privés) : pas de subventions.

ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : subvention au nombre d'enfants de la commune dans l'établissement.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : fournir le cerfa n° 12156*05 complété et signé avec relevé d'identité bancaire ;

rotation tous les ans en fonction des demandes.

Dossier incomplet : Pas de subvention

Associations dont la demande n'est pas arrivée à la date butoir : Pas de subvention pour l'année en cours

Maintien du montant des subventions au même niveau que 2017,

Année 2019		
Vie associative : Associations Finésiennes et Amicale		
	Montant du versement	Observations des votes
Feins Triathlon (prestation)*	Prestation	
CLUB DES AMIS FINESIENS	Prestation	
Association des Anciens combattants	200 €	À l'unanimité
APE RECRE POUR TOUS	1 000 €	A l'unanimité
CKCF		Pas de subvention Versement par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné
Comité des fêtes	1000 €	1 opposition 12 voix pour
Le café de la Rigole	1 000 €	6 oppositions 7 voix pour
Association Bien Vivre	1 700 €	A l'unanimité
Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (École de Feins)	2 000 €	A l'unanimité

* La Subvention pour Feins Triathlon est valorisée sous la forme de prestation : mise à disposition de personnel et de prêt de matériels (barrières, chapiteau,

La subvention pour le Club des Amis Finésiens et la Bouèze est valorisée sous la forme de mise à disposition de locaux et fluides (salle des fêtes, chauffage, électricité ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder les subventions détaillées dans le tableau présenté ci-dessus pour les Associations Finésiennes et Amicale.

Année 2019	
Associations Caritatives	
FNATH	50 € à l'unanimité
France Adot 35	50 € à l'unanimité
Handicap services 35	50 € à l'unanimité
Les Roseaux d'âge d'or	50 € à l'unanimité
Les têtes en l'air	50 € à l'unanimité
AGA Asphalte Guipel	100 € 4 voix contre 2 Abstentions 7 voix pour
Organismes Formations / divers Sans cerfa	
MFR Saint-Fulgent	65 € à l'unanimité

MFR Fougères	65 € à l'unanimité
CFA BTP 35 Ille et Vilaine (2 X 65 €)	130 € à l'unanimité
Chambre des métiers et de l'Artisanat Ploufragan	65 € à l'unanimité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux présentés ci-dessus pour les Associations Caritatives et les Organismes Formations / divers hormis pour l'association **AGA Asphalte Guipel à 4 voix contre, 2 Abstentions et 7 voix pour.**

DÉCIDE également d'accorder une participation :

calculée sur un montant par habitant, à :

- l'ADMR : 0.64 €/ habitant soit 632,28 € (0,66 X 958 = 632,28 €)

- le Comice Agricole : 0.47 €/ habitant soit 442,27€ (0,47 X 958 = 450,26 €)

calculée sur un montant à :

- l'OCSPAC (ticket sport) : délibération du 02/07/2010 (le montant de cette participation variant en fonction du transport effectué et du nombre d'enfants).

- ALSH - 9,00 €/jour /par enfant, 4,50 € la ½ journée/par enfant de septembre 2018 à août 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une participation à l'ADMR, au Comice agricole et à l'OCSPAC, une participation aux Alsh et Halte garderie de Saint Aubin d'Aubigné.

Participation forfaitaire

- Ille et développement : 350 €

- ACSE 175 : 187,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité à 12 voix pour, et 1 abstention, décide d'accorder une participation forfaitaire aux associations Ille et Développement et ACSE 175.

Population DGF 2018 : 958

Population municipale INSEE 2018 : 958

V – DEVIS : RADARS PÉDAGOGIQUES

Monsieur Jean-Yves HONORÉ propose aux membres du Conseil municipal deux devis dans le cadre de la mise en place de radars pédagogiques aux entrées d'agglomération Rue des écoles et Rue de Montreuil.

- Self Signal pour un montant de 4 212,52 € HT

- Evolis pour un montant de 4 4704,00 € HT

Monsieur Jean-Yves HONORÉ propose de retenir le devis de Self Signal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de self Signal et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VI – DEVIS : MODERNISATION DE VOIRIE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ fait part aux membres du Conseil municipal que ce point est reporté ultérieurement du au manque de devis insuffisant.

VII – CCVIA : CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport n°4 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) émis lors de la séance de la CLET du 20 mars 2019

- Conformément au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du CGCT, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce rapport.

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis la loi NOTRe, l'article L 1424-35 du CGCT permet aux communes membres de transférer la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) » aux communautés. La contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'EPCI.

La CLECT s'est réunie le 20 mars 2019 afin de définir le montant du transfert de charges. Le rapport relatif à cette réunion est annexé à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Vu l'article L 1424-35 du CGCT,

Vu le rapport n°4 de la CLECT du 20 mars 2019, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le rapport n°4 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

VIII – CCVIA : EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la modalité d'exercice de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015,

Vu la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'article L.2224-7 du CGCT,

Vu l'article L.5214-16 du CGCT,

A ce jour, la commune de FEINS a transféré l'exercice de sa compétence de distribution d'eau potable au SIE d'Aubigné, Feins, Montreuil-sur-Ille, Andouillé-Neuville (AFMA). Ce syndicat a par ailleurs re-transféré l'exercice de sa compétence de production d'eau potable au SMP d'Ille et Rance.

Considérant les conclusions de l'étude menée par la CCVIA, à laquelle l'ensemble des délégués à l'eau potable, les Présidents de syndicats de production et de distribution ont été associés depuis l'été 2018,

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2019-032 du 12 février 2019, jointe en annexe, validant l'objectif de la prise de compétence (distribution et production) sur l'ensemble de la communauté de communes, vers l'opérateur jugé le mieux disant dans l'intérêt des usagers du territoire : la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Considérant la délibération du conseil communautaire n°2019-046 du 12 mars 2019, jointe en annexe, prenant acte conformément à l'article 64 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Prend acte et approuve la prise de compétence eau potable prévue au 7°II de l'article L.5214-16 du CGCT par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 .

- Approuve le retrait du SIE AFMA du Syndicat Mixte de Production d'Ille et Rance à effet du 1^{er} janvier 2020,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IX – CCVIA : MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que ce point est reporté ultérieurement.

X – DIA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 058 (en partie) située « 17, rue d'Aubigné » propriété de Mmes Michèle LAMBERT, Sandrine LAMBERT, Stéphanie LAMBERT, Béatrice LAMBERT, Thérèse LAMBERT et Marie DESTREEZ, M. Rémy LAMBERT.

Il existe un emplacement réservé sur la parcelle A 1058 jouxtant la route départementale n° 91 (RD 91).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

XI- SALLE MULTIFONCTIONS : ÉCHANGE DE TERRAINS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la délibération n° 051 – 2018 en date du 29 juin 2018.

Toutes les parcelles sont situées dans la section A et non pas la section B. Par conséquent, il convient d'annuler la délibération n° 051 – 2018 et il convient de la remplacer.

Une partie de la parcelle A 416 de surface totale de 9 835 m² appartenant à la commune de Feins doit être échangée avec la totalité de la parcelle A 405 d'une surface de 6 445 m² appartenant à Mme Elisabeth BOHON. La propriétaire de la parcelle A 405 ainsi que l'exploitant agricole de cette parcelle ont donné leur accord afin de procéder à l'échange des parcelles. Le propriétaire de la parcelle A 425 ainsi que l'exploitant agricole de cette parcelle ont donné leur accord afin de procéder à un aménagement foncier des parcelles A 416 et A 425.

Il convient d'engager une société de géomètres / Experts fonciers pour la division de parcelle A 416 et procéder à un aménagement foncier des parcelles A 416 et A 425, frais à la charge de la commune.

Des actes notariés seront rédigés et seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- décide d'engager une société de géomètres / Experts fonciers pour la division de parcelle A 416 et procéder à un aménagement foncier des parcelles A 416 et A 425, frais à la charge de la commune, Les actes notariés seront à la charge de la commune.

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La délibération 051 – 2018 est annexée à cette nouvelle délibération.

XII – QUESTIONS DIVERSES

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Ce dispositif est reconduit cette année. Les dossiers sont à retirer au secrétariat de mairie et à rendre au plus tard pour le 15 juin 2019.

Fermeture mairie

Samedi 1 juin 2019

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 26 mai 2018

8h00 – 10h30	Alain FOUGLÉ	Rodrigue FAUTREZ - Henri PORCHER
10h30 – 13h00	Stéphane BODINAUD	Jean Yves HONORÉ - Annick PATRAT
13h00 - 16h30	Jean ORY	Pia BOYER - Loic BRÉAL
16h30 – 18h00	Alain FOUGLÉ	Floriane COQUILLET - Christèle LEGRY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 16 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 24 mai et 28 juin 2019 à 20h30.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

A louer T2
02 99 69 70 52

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS



JACC ateliers

D'accord, transformer votre terrain en jardin ne va pas changer la face du monde... mais il faut bien commencer quelque part !

Ateliers collectifs FEINS
(5 modules de 3 à 6 Heures)
Maximum 4 personnes par atelier

Nord de Rennes

L'ATELIER
mon Projet jardin

Chaque Atelier
1H de cours
2H de pratique

Suivi perso
entre les sessions

Possibilité de réaliser un projet complet en 3 mois

Astuce : Stage à la journée

Soyez audacieux(se)
Ne sous-estimez pas vos envies, donnez-vous les moyens de décider de ce que vous allez en faire.
En atelier, vous réaliserez à votre rythme, dans une ambiance conviviale mais sérieuse, un projet dont vous serez fier(e)

Atelier à la carte **sans engagement**

Vous décidez de la fréquence des ateliers

Inscription **toute l'année** selon places disponibles

Idée cadeau !

Dans son atelier à Feins (nord de Rennes) Isa, architecte paysagiste, vous propose de prendre, vous même en main votre jardin en suivant toutes les étapes nécessaires à la création paysagère, depuis vos premières idées jusqu'à l'aboutissement de votre projet personnel.

Renseignements ou inscriptions **JACC**
isa@jardinsalacarte.com - 06 42 39 98 35 -
facebook : @AtelierJACC

Ateliers SOPHROLOGIE Bien-Etre Juin et juillet

" RANDO - SOPHRO - NATURE "
Dimanche 2 juin Saint-aubin d'aubigné 9H30 / 11H30
RDV devant l'église, tarif: 12 euros

Journée DECOUVERTE gratuite " Sophrologie et Naturopathie "
Samedi 8 juin Combourg
10H à 11H Initiation à la sophrologie
11H à 12H Présentation de la naturopathie

RANDO Sophrologie & Qi Gong
Samedi 15 juin 10H / 12H
RDV devant la salle de sports Montreuil sur-ille
Association Bien-vivre Gratuit

Atelier Sophrologie, Stress et Sommeil
Samedi 29 juin 9H30 / 12H30 Combourg
Tarif 25 euros

RANDO - SOPHRO - MER
Dimanche 7 juillet 10H / 12H, Saint Coulomb,
Dune des Chevrets,
Au bord de la mer, entre Cancale et Saint-malo
Covoiturage possible à l'église de Combourg, à 9H
Tarif 12 euros

Se ressourcer en pleine nature
Libérer, Relaxer, Équilibrer
S'écouter, Se rencontrer

Corps et Esprit en harmonie
Soi, les Autres,
Chemins ensemble !





Contact, informations :
Julia LANGLAIS Sophrologue diplômée I.S.R.
19 bis rue des princes 35 270 Combourg
06 84 34 54 90
sophrologie.julialanglais@gmail.com
sophrologuejuliacombourg35.com
facebook.com/julia.langlais.52

Dimanche 21 juillet 2019



16^e TRIATHLON

TRIATHLON NATIONAL DE FEINS

championnat
d'Ille & Vilaine M

Plan d'eau de l'étang de Boulet

10h30 - Triathlon distance S
12h30 - Aquathlon Avenir (pour les jeunes de 8 à 15 ans)
14h30 - Triathlon distance M (championnat 35)

Organisation : Rennes Triathlon et Feins Triathlon

Inscriptions KLIKEGO.com - renseignements 02 23 22 54 85













ESCAPE Voyance GAME

15 JUIN 2019

Face à l'église à Feins



Caravane

Gratuit
(1 équipe de 5 personnes max)
à partir de 10 ans
Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 120
------------------	--	-------------------------------	----------------------------